

Prix :
gratuit

● Dynamiser et organiser son entreprise

Pour toutes les entreprises inscrites au RCS

Collecte de la taxe d'apprentissage

Comme toutes les entreprises, vous devez contribuer au financement de la formation professionnelle dans votre région. La CCI vous simplifie la démarche grâce à un service complet de collecte de la taxe.

Sur www.jesoutienslapprentissage.fr :

- vous accédez à la totalité des informations sur la réglementation de la taxe d'apprentissage,
- vous calculez en ligne le montant de votre taxe d'apprentissage et remplissez le formulaire avec la possibilité d'y intégrer automatiquement la DADSU (déclaration automatisée des données sociales unifiées),
- vous pouvez consulter le fichier des écoles habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage.

Une équipe de professionnels est à votre disposition pour répondre à vos questions :

- un chargé de relations clients traite votre dossier en toute confidentialité,
- si vous souhaitez verser votre taxe à un organisme de formation ou une école en particulier, la CCI respecte strictement votre choix d'affectation.



« Le service de collecte de la taxe d'apprentissage de la CCI m'a permis de gagner du temps. J'ai en outre été rassuré car mon dossier a entièrement été contrôlé par un chargé de relations clients de la CCI avant d'être envoyé aux impôts. »

.....



02 47 47 20 00

La CCI Touraine à votre écoute

